

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 17 juin 2022

Date d'affichage : 14 juin 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_22\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT-TROIS JUIN

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É. GRILLON, L. ANQUETIN, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNEZ, E. BIANAY-BALCOT, M. GRIMONT, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLITCH, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	J.-B. PAUL	procuration à	L. FORICHON
	G. BORRELLY		É. GRILLON
	C. TIPHINEAUD		L. ANQUETIN
	A. QUEIJO		C. BEUDIN
	P. QUÉRO		C. QUÉRO
	M. LE GOFF		D. ASSO
	M. ALOUI		P. DOUWES

Secrétaire de séance : Pieter DOUWES est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

### OBJET : APPROBATION DE LA MISE À JOUR DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT MATERNEL ET ÉLÉMENTAIRE DE LA VILLE D'ABLON-SUR-SEINE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que le règlement intérieur des activités péri et extrascolaires adopté par le conseil Municipal en date du 7 février 2019 nécessite une actualisation,

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir les modalités de fonctionnement des accueils de loisirs maternel et élémentaire sans hébergement dans le règlement intérieur,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser et de rationaliser les modalités de réservation et d'annulation des activités péri et extrascolaires,

VU le projet de règlement intérieur joint,

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

Mairie d'Ablon-sur-Seine  
16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

**20220623\_016**

**VU** l'avis de la Commission de l'enfance, de la vie scolaire et de la jeunesse, réunie le 20 juin 2022,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Laurence ANQUETIN,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**ADOpte** le règlement intérieur des accueils de loisirs maternel et élémentaire de la Ville d'Ablon-sur-Seine.

**DIT** que ce règlement intérieur sera applicable dès son approbation.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 28 juin 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 23 juin 2022*

Eric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 29/06/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220623-20220623\_01